

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin. 1833-1869 (1869) Ordinaire

4 (26.8.1869)

DE LA

COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION
DU RHIN.

En présence des Commissaires ci-après dénommés :

| | |
|-----------------------------|----------------------------|
| Pour Bade | Monsieur DIETZ, Président. |
| « Bavière | « WEBER. |
| « France | « A. de ZELTNER. |
| « Hesse | « SCHMITT. |
| « Pays-Bas | « de MENTON BAKE. |
| « Prusse | « HERZOG. |

Mannheim, le 26 Août 1869.

Concernant l'exploration commune du Rhin.

Le Protocole No. VI. de la Session ordinaire de 1868 a été reproduit. Conformément à la conclusion du dit Protocole les communications suivantes ont été faites relativement à l'état présent du nivellement général dont a été chargé Mr. Nobiling, Directeur des travaux du Rhin.

PRUSSE. D'après le rapport du Directeur des travaux du Rhin, Mr. Nobiling,

- 1^o le nivellement de la première section du Rhin, rive droite, à partir de Bâle jusqu'à Biebrich et Bingen, est transporté sur la feuille éprouve et complètement terminé;
- 2^o le nivellement de la seconde section du fleuve à partir de Biebrich et Bingen jusqu'à Spyk et Bimmen a été exécuté conformément à la détermination des longueurs rectifiées.

De plus, les longueurs ainsi que l'emplacement des bornes kilométriques et myriamétriques ont été déterminées pour servir à la confection de deux feuilles éprouves du nivellement. Ces feuilles ont été communiquées aux Commissaires techniques des Etats riverains

y intéressés — France, Bavière, Pays-Bas — afin d'être examinées et éventuellement complétées, savoir :

a) de la rive gauche de la première section du fleuve, Bâle-Bingen

deux relevés :

l'un concernant la section commune franco-badoise,

l'autre la section bavaro-badoise ;

b) de la section néerlandaise :

un relevé.

L'inscription des rhénomètres des deux rives sur une seule feuille pouvant nuire à la clarté des dessins, on a reconnu la nécessité de faire dresser une feuille épreuve de nivellement particulière pour la rive gauche du Rhin depuis Bâle jusqu'à Bingen, reproduisant les différents rhénomètres. C'est pourquoi à l'occasion de l'envoi des relevés de longueur, dont il est question ci-dessus sous la lettre a, envoi qui a eu lieu le 9 et le 14 Avril dernier, les Commissaires techniques de France et de Bavière ont été invités à vouloir bien dresser un tableau de nivellement de tous les rhénomètres de la section dont il s'agit et un plan indiquant le niveau des zéros ainsi que la hauteur des eaux qui entre en considération.

Ce n'est qu'après qu'il aura été répondu à cette demande, ce qui n'a pas encore eu lieu jusqu'à présent, qu'on pourra commencer à dresser la feuille de nivellement pour la rive gauche, section de Bâle-Bingen.

La même demande sur les rhénomètres néerlandais a été adressée le 14 avril dernier au Commissaire technique des Pays-Bas lors de la communication qui lui a été faite du relevé des longueurs, sans qu'il y ait été répondu jusqu'ici.

La discussion de cet objet et la conclusion qui devra être prise à cet égard par les Commissaires techniques, dépendant de l'achèvement des travaux préparatoires, cette question n'a pu encore être débattue.

C o n c l u s i o n .

Les Commissaires de Bavière, France et des Pays-Bas sont priés de vouloir bien faire accélérer les travaux dont les Commissaires techniques des différents Etats ont été investis.

Rien ne s'oppose à ce qu'il soit dressé une feuille de nivellement particulière pour la rive gauche du Rhin, section de Bâle à Bingen.

Il reste convenu que la délibération des Commissaires techniques de tous les Etats riverains du Rhin est ajournée jusqu'à ce que les feuilles de nivellement soient achevées.

Il est recommandé d'accélérer autant que possible la confection de ces feuilles de nivellement aussitôt que les travaux préparatoires seront terminés.

Dietz.

Weber.

A. de Zeltner.

Schmitt.

R. W. J. C. de Menton-Bake.

Herzog.

Pour copie conforme :

Le Président

Dietz